****

« La CFE-CGC est contre tout dialogue social au rabais »

(28 janvier 2015)

La négociation sur la modernisation du dialogue social a été stoppée par le Medef le 22 janvier dernier. Le gouvernement reprend la main.   
**Le comité directeur de la Confédération du 26 janvier a donné, à l’unanimité, un nouveau mandat à nos négociateurs :**

* **Le CHSCT**

Exiger le maintien des instances distinctes dédiées aux aspects économiques de celles chargées de l’hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.

La fusion entre les DP et les CHSCT peut être envisagée dans un souci de proximité.

* **Les moyens des élus**

Maintien des moyens actuels.

Toute répartition d’heures complémentaires devra être répartie à parts égales entre les organisations syndicales représentatives.

* **Les Organisations syndicales**

Le maintien intégral du monopole de négociation et d’engagement des organisations syndicales par le biais de leurs délégués syndicaux. Le périmètre de la modification législative ne doit pas impacter les prérogatives syndicales.

* **Le niveau de consultation**

La consultation à l’Instance Centrale ne peut dispenser la consultation en local lorsqu’un projet a des conséquences impactant différemment l’un ou l’autre des établissements.

* **Le rôle des suppléants**

Dans un souci de rationalisation, ils assisteront désormais aux grandes info-consultations (orientations stratégiques, projets importants…).

* **Valorisation des parcours syndicaux : l’Assesment Syndical.**
* **Mise en place d’administrateurs salariés dans les holdings de tête de moins de   
  50 des grands groupes**

***« Simplifier : Oui – Brader : Non.   
La CFE-CGC refuse de brader » les bijoux de famille »*Carole Couvert – Vœux à la presse – 27 janvier 2015**

***« Une négociation, c’est être à l’écoute de l’autre, ce n’est pas tirer la couverture à soi ou vouloir écraser l’autre. STOP à la surenchère d’une frange du patronat »* - Carole Couvert – Vœux à la presse – 27 janvier 2015**

La CFE-CGC ne souhaite pas réformer le dialogue social en entreprise qui « en l’état se passe bien » etne restera pas sans rien dire face à une éventuelle « loi Rebsamen », qui serait au profit des entreprises et au détriment des salariés !

**La CFE-CGC propose aux partenaires sociaux de nouvelles règles pour négocier :**

* La tenue des plénières au CESE, et non plus au MEDEF,
* Un calendrier des bilatérales et des réunions,
* Des bilatérales pour chaque organisation afin d’éviter que certaines organisations soient « sur-consultées », d’autres consultées et « sous-consultées » pour d’autres,
* La plénière doit être le lieu pour négocier et faire avancer le texte.

**Il est important de sortir de la collusion MEDEF/CFDT et gouvernement/ CFDT.   
Il existe 5 organisations syndicales représentatives des salariés et non pas 1 seule !!!!**

***« Ne pas recommencer une négociation au Medef, mais en terrain neutre. Nous proposons le CESE, la maison du dialogue social »* Carole Couvert – Vœux à la presse – 27 janvier 2015**

***« Un dialogue social efficient doit être au service***

***de la compétitivité de l’entreprise et du collectif »***